

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2016

Le conseil municipal s'est réuni le 6 avril 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT.

Monsieur Georges RAMON est chargé du secrétariat de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2016 est adopté, à l'unanimité.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE, 1ère adjointe, présente les décisions prises par le maire concernant

- deux concessions dans le cimetière communal

- l'acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 1 173,60 €

Monsieur Georges RAMON, après avis de la commission des finances, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Le maintien des taux actuels est adopté à l'unanimité :

- taxe d'habitation : 10,36 %
- taxe sur le foncier bâti : 19,18 %
- taxe sur le foncier non bâti : 63,27 %

Monsieur le Maire indique que le maintien des taux, malgré une baisse des recettes, est rendu possible grâce à des efforts constants sur les dépenses.

Monsieur RAMON, adjoint en charge des finances, présente le projet de budget 2016 suivant proposition de la commission des finances.

La section d'investissement est équilibrée à 1 710 377 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 4 855 000 €.

Monsieur le Maire signale que le budget prévisionnel proposé permet outre le maintien des taux, un virement de 410 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement et que, malgré un emprunt de 400 000 € le désendettement de la commune se poursuit (-14 000€).

La commune profite des taux attractifs, de plus, la bonne santé financière de la commune incite les banques à lui accorder des prêts. Ce budget prévoit également des recettes nouvelles. Lors d'un prochain conseil ce point fera l'objet d'une délibération spécifique. Concernant les investissements présentés ils correspondent aux propositions de la commission des finances validées par le bureau municipal.

Ce budget respecte les équilibres et préserve les budgets à venir.

Monsieur SCHMIT, conseiller municipal, au nom du groupe de la minorité municipale, estime que ce budget associe la prudence à une bonne capacité d'investissement. Les investissements importants, au-delà de 2016, pourront être réalisés sans un

trop fort endettement. Il souligne aussi la qualité des échanges entre la commission des finances, et Monsieur le Maire pour l'élaboration du budget. Son groupe votera donc le budget 2016.

Monsieur BORDET, conseiller municipal, après un préambule sur la politique nationale se réjouit de voir que les engagements pour la réalisation d'un pôle de restauration scolaire se concrétisent. Aussi son groupe (PCF/Front de gauche) votera le budget. S'agissant de la tarification des services périscolaires il demande un examen préalable et attentif avant toute décision.

Madame BÉNISTANT au nom du groupe PS et apparentés, insiste sur la qualité de ce budget qui respecte les équilibres tout en maintenant les taux des taxes, malgré une baisse des dotations et en préservant l'avenir et l'objectif de désendettement. Ce budget est constructif, les projets tant pour la restauration scolaire, que l'amélioration du cadre de vie et la poursuite de la rénovation du centre-ville sont très positifs. Elle tient à remercier le travail de la commission des finances et des services. Son groupe soutient et votera ce budget.

Monsieur le Maire reconnaît que la réalisation du pôle de restauration est un projet de longue haleine, qui a nécessité de nombreux préalables : acquisition de la maison « ODRU », rénovation de la mairie pour libérer le bâtiment « CHAUMAT »...

Il précise que le budget de la commune s'élève à 6 565 377 € et qu'il contribue de manière importante à l'économie locale. En effet, environ 43% de ce budget est consacré aux investissements. La poursuite de la rénovation du centre-ville et le projet de construction d'un pôle de restauration scolaire permettront de soutenir l'économie locale. Il rappelle également que les recettes fiscales de la commune, restent faibles : elles sont inférieures de 15% par rapport à la moyenne de celles des communes de même strate. En revanche, notre endettement est inférieur de 20% de celui des communes de même strate et nos charges de personnel sont aussi inférieures de 10,6% (les ratios de référence sont ceux de 2014. Le budget dispose de marges de manœuvre intéressantes. En termes d'investissement, les perspectives sont positives et préservent l'avenir.

En conclusion Monsieur le Maire confirme que le budget 2016 laisse de bonnes perspectives. Il remercie Georges RAMON, la commission des finances et

les services.

Le budget est adopté par 25 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur RAMON propose ensuite de modifier le tarif de location des équipements utilisés pour des activités sportives par des établissements scolaires et d'autres structures d'accueil. Le tarif horaire suivant est adopté, à l'unanimité :

- gymnase communal 11,50 €
- salles polyvalentes, du Rocher et Dojo 6,56 €
- les terrains enrobés 3,44 €
- les terrains engazonnés 6,88 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal a fait valoir ses droits à la retraite. Il propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour renforcer l'équipe « espaces verts ». Sa proposition est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude LEBEAU, adjoint en charge des travaux, présente la régularisation d'échanges de terrains nécessaires à l'emprise du rond-point RD 538 - RD 519. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la promesse d'échange avec le conseil départemental et un riverain.

Monsieur Christian NUCCI présente le rapport d'activité 2015 du syndicat des énergies de l'Isère (SEDI). Le conseil prend acte, à l'unanimité, du rapport de cette société d'économie mixte dont la commune est membre.

Monsieur Jean-Claude LEBEAU présente le projet d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone avenue Louis Michel-Villaz. Le plan de financement prévisionnel est adopté à l'unanimité ; la contribution de la commune aux investissements s'élève à 49 808 € et aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI à 2 843 €.

Unanimité enfin à la proposition de Monsieur Georges RAMON de solliciter une subvention au SEDI pour les travaux d'éclairage public programmés en 2016.

Questions diverses.

- information sur les travaux de la RD 538 : le Département démarre les travaux le 18 avril prochain.

- la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a voté un amendement rejetant la prescription de fusion avec Bièvre Isère Communauté. Un projet de territoire sera rédigé par la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire